

Droit, Economie, Gestion mention Management sectoriel

RNCP27070 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	330, 315, 310
Code(s) ROME	K1403, K1401, M1502, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur**Université de Limoges**<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master Management Sectoriel parcours Management des entreprises de la santé et du social a pour vocation de former des directeurs et cadres de direction de structures de service à la personne dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

L'objectif principal de ce Master est d'acquérir des compétences managériales appliquées aux spécificités des secteurs sanitaire, social et médico-social. Ce manager ainsi formé est de par sa polyvalence le garant du bon fonctionnement d'un établissement du secteur sanitaire, social et médico-social.

Ses principales activités s'articulent autour de :

- - la mise en oeuvre du projet de l'établissement
- - le pilotage administratif et financier
- - la gestion des ressources humaines
- - la mise en oeuvre et le suivi de la démarche qualité
- - l'élaboration de la stratégie de communication
- - la coordination de la logistique et de la maintenance.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences professionnelles acquises s'articulent autour de trois axes :

1 - un axe comptable et financier : le diplômé est en capacité d'élaborer, gérer un budget grâce à des connaissances et compétences en matière de contrôle de gestion. A partir des documents financiers et comptables, il est en mesure d'adapter les politiques de l'établissement et de prendre les décisions budgétaires et comptables nécessaires, grâce à sa capacité d'analyse et de mise en oeuvre de ces documents.

2 - un axe managérial avec les spécialités de la gestion des ressources humaines et de l'organisation propres au secteur de la santé : le diplômé est en capacité de manager des équipes en assurant la gestion de ressources humaines, en coordonnant les activités de ses équipes, en anticipant les évolutions en terme de gestion des emplois et des compétences. Il est capable de gérer les spécificités des personnel de santé.

3 - un axe connaissance des caractéristiques propres à l'environnement de la santé (économie de la santé, hygiène, sécurité, qualité, gestion des risques...) : le Master Management des Entreprises de la Santé et du Social a pour vocation de s'appuyer sur les spécificités du secteur sanitaire et social. Les compétences en matière d'organisation

des structures, de gestion des processus qualité, d'approche des publics visés (gérontologie par exemple), de droit des usagers..., sont toutes liées au secteur défini. Le diplômé est un professionnel du secteur sanitaire et social dont il connaît les spécificités.

S'y ajoutent des compétences spécifiques avec l'acquisition d'une méthodologie permettant d'évaluer le capital des compétences des structures, de les valoriser et d'augmenter la valeur perçue par les clients, usagers et partenaires.

Les diplômés sont capables de :

- Concevoir et manager l'élaboration et la mise en place des cadres réglementaires propres aux établissements sociaux et médico-sociaux
- Maîtriser des outils de pilotage spécifiques, des systèmes comptables et des divers systèmes d'information et de veille
- Coordonner des activités des services, gérer des équipes
- Négocier avec les partenaires sociaux et les personnels de l'établissement
- Mettre en place des politiques de communication en interne comme en externe y compris sur des situations de crise
- Instaurer une démarche de développement durable
- Initier et piloter des démarches qualité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés travaillent dans les secteurs suivants :

- secteur santé, médico-social et social
- Etablissements de santé, sociaux et médico-sociaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les diplômés peuvent prétendre aux métiers suivants :

- postes d'encadrement et de direction dans les établissements de santé (cliniques, établissements de moyens et longs séjours, hôpitaux...)
- postes d'encadrement et de direction dans des établissements médico-sociaux (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD, foyers logements...)
- postes d'encadrement et de direction dans des structures sociales (établissements et service d'aide par le travail - ESAT, centres communaux d'action sociale - CCAS, instituts médico-éducatifs - IME, foyers occupationnels...)
- postes de cadres dans des organismes de tutelle (Sécurité sociale, agences régionales de santé - ARS, services sociaux des départements et des communes...)

Il est important de préciser que le master apporte une aide à la préparation aux concours des trois fonctions publiques, et en particulier celui de la fonction publique hospitalière.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2007-221 du Ministère de la santé et des solidarités

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 625 €

Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 039
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP19142

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.unilim.fr>

<http://www.iae.unilim.fr>

Université de Limoges

Fiche officielle (France Compétences)

